

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 8 décembre 2015 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Monsieur Marc-André Sévigny, Conseiller, district électoral numéro 3, est absent

Sont aussi présentes: Mesdames Francine Tétreault, OMA, Directrice générale et Madame Mélanie Calgaro, OMA, Greffière adjointe.

Des personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4. ADMINISTRATION

4.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016

4.2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

4.3. Trésorerie

5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

5.1. Adoption de règlement

5.2. Avis de motion

6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1. Communication du Maire au public

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

8.1. Période de questions (Les questions doivent porter exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations)

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1. Levée de l'assemblée

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M15-12-366

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean

APPUYÉE PAR : Gilbert Lefort

IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil.

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 5

CONTRE : 0

ABSENT : 1

ADOPTÉE

2) **ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

3) **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

4) **ADMINISTRATION**

4.1 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 est paru dans l'édition du 25 novembre 2015 du Journal de Chambly;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474.3 de la loi susmentionnée, le budget ou un document explicatif de celui-ci doit être distribué à chaque adresse de la municipalité ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

M15-12-367

SUR PROPOSITION DE : Gilles Delorme
APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon
IL EST RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016, telles que présentées, totalisant des revenus et dépenses de 17 214 105 \$ incluant les affectations, lesquelles prévisions budgétaires sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'approprier un montant de 415 411 \$, et ce, à même le surplus libre de la nouvelle Ville de Marieville, qui a été affecté au budget de l'exercice financier 2016.

De publier un document explicatif du budget dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

VOTE : POUR : 6
 CONTRE : 0
 ABSENT : 1

ADOPTÉE

4.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Conseil doit adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations est complémentaire aux prévisions budgétaires annuelles;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 a paru dans l'édition du 25 novembre 2015 du Journal de Chambly;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474.3 de la loi susmentionnée, le programme triennal ou un document explicatif de celui-ci doit être distribué à chaque adresse de la municipalité ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

M15-12-368

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette
APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon
IL EST RÉSOLU :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 totalisant des dépenses de 15 532 158 \$, tel que présenté, lequel programme triennal d'immobilisations est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

VOTE : POUR : 5
CONTRE : 0
ABSENT : 1

ADOPTÉE

4.3) TRÉSORERIE

5) PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

5.1) ADOPTION DE RÈGLEMENT

5.2) AVIS DE MOTION

6) **AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

7) **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 Communication du Maire au public

8) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

8.1 Période de questions (*Les questions doivent porter exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations*)

Monsieur le Maire invite les citoyens à une période de questions.

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 49

Gilles Delorme
Maire

Mélanie Calgaro, OMA, Notaire
Greffière adjointe
